



Règlement du concours d'écriture de Conte :



- 1. Le concours aura lieu du 27 décembre 2025 au 18 avril 2026. Il est ouvert à toute personne résidant sur les Communautés de Communes du Limouxin et de Pyrénées Audoises.
- 2. L'artiste VVzyk a peint un tableau original pour le concours. Tout participant devra créer un conte qu'il l'inspire.
- 3. Le conte devra être écrit à la main et faire une longueur maximale de 3 pages A4. Prenez votre plus belle écriture car tout conte illisible par le jury ne saurait être retenu pour le concours.
- 4. Les contes devront être déposés dans les bibliothèques et médiathèques partenaires du concours (Cépie, Chalabre et Quillan) ainsi que la MJC du Razès au plus tard le 18 avril 2026. En cas d'impossibilité de déposer une version physique, l'histoire est à scanner et à envoyer à desmotspourrever11@gmail.com
- 5. Un jury, composé de conteurs de l'Aude et de bibliothécaires des deux Communautés de Communes en question, sélectionnera cinq contes, un gagnant pour chaque catégorie suivante :
7 - 12 ans // 13 - 17 ans // 18 - 25 ans // 26 ans et + // prix d'originalité
- 6. Chaque gagnant recevra dans un tote bag collector « Papiers Nickelés » contenant : 1 revue Papiers Nickelés, 1 DVD, 1 revue Spirou, 1 impression collector A4 du tableau du concours signé par l'artiste VVzyk et 1 Livre *Une Année autour du Soleil* dédicacé par Le Marcheur de Plumes.
- 7. L'annonce des 5 contes primés se fera lors de la séance de Ciné-Conte du 18/04/2026 et les lauréats seront enregistrés par Le Marcheur de Plumes et diffusés dans le podcast « Les Miroirs du Conte ».

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez l'association à
desmotspourrever11@gmail.com ou au 06 16 59 67 45

